

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du mercredi 13 décembre 2017, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a 42 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune ; le représentant de la presse, M. Jean-Michel Wirtz pour le Freiburger Nachrichten et MM. Dr. Bertrand Curty et M. Richiutto, du Centre Médical de Courgevaux.

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Eddy Werndli, Syndic salue les personnes présentes au nom du Conseil communal. Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 47 du 24 novembre 2017 (version en allemand) et N° 48 di 1^{er} décembre 2017 (version en français), par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis quinze jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés : Daniele Perrenoud, Pascal Kuchen et Andrea Niggli, Kurt Liniger, Regula Hüsey, Francesco Rullo et Robert Brönnimann.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: Mme Silvia Schürch, Otto Hediger, Alain Hirschi.

Comme il n'y pas d'autre remarque le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 22. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2017
2. Budget 2018
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Investissements
 - 2.2 a) Pompiers REGIO DUE, financement, approbation
 - 2.2 b) Réseau Santé Lac, financement, approbation
 - 2.2 c) Fin du Mossard, places de parc, crédit complémentaire, approbation
 - 2.2 d) Route Principale, assainissement, financement, approbation
 - 2.2 e) STEP Région de Morat, financement, approbation
 - 2.2 f) ARA Seeland Süd, financement, approbation
 - 2.2 g) Collecteur E21 Route cantonale, financement, approbation
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g,), du budget d'investissement et du budget de fonctionnement
 - 2.5 Plan financier, information

3. Association des communes du Service social du district du Lac, approbation de la modification des statuts
4. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens, modification, approbation
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2017

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu.

M. Roland Tinguely fait remarquer qu'à la page 3 il est fait mention « ... *Le contrat de location avec le centre médical n'a pu être conclu qu'à partir du 01.01.2016 ...* » Il aurait fallu écrire à partir du 01.11.2016.

Cette remarque est prise en compte. On passe au vote.

Résultat du vote: approbation à l'unanimité avec la remarque prise en compte.

2. Budget 2018

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2018.

Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016. Des graphiques explicites sur l'évolution des dernières années des comptes et des budgets accompagnent ses explications. Il en résulte un budget qui est bénéficiaire. Le bénéfice prévu pour 2018 est de CHF 11'475.00.

Pour ce qui est du chapitre 9, dans l'ensemble, une évolution favorable de ce chapitre est à prévoir. En particulier dans le domaine des impôts une légère croissance est attendue. Les recettes des impôts sont calculées sur une estimation prudente sur la base de la statistique fiscale 2015.

Péréquation financière :

Dans la **péréquation des ressources** on doit calculer avec des charges de CHF 37'. La péréquation des ressources est un instrument qui se rapporte aux recettes d'impôts. Le but est d'équilibrer en partie le potentiel des impôts. L'augmentation du montant provient du fait que la commune a nouveau de bons résultats. Dans la **péréquation des besoins** on peut compter avec des recettes de CHF 59'. La péréquation des besoins est un instrument qui se rapporte aux dépenses. Il a pour but d'équilibrer en partie les différences entre les communes en ce qui concerne les besoins financiers.

Pour ce qui est des **bâtiments communaux**, les coûts vont diminuer du fait que les coûts d'entretien et rénovation du bâtiment Rte Principale 52 sont terminés. Sur la situation actuelle quant à la location du bâtiment Rte Principale 52, des informations seront données dans l'ordre du jour des divers.

Les **intérêts des dettes** se situent au même niveau que l'année précédente. Ceci, d'une part du fait qu'en 2016, que la commune a amorti pour CHF 160' et d'autre part, de nouveaux emprunts ont pu être conclus à des conditions très intéressantes.

Les **amortissements obligatoires** augmentent de l'ordre de CHF 12' par rapport au Budget 2017. Ceci, grâce aux amortissements supplémentaires dans les comptes de 2016 de CHF 182'.

Il n'y a aucune question sur la présentation du budget de fonctionnement.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Il présente un graphique montrant la répartition des investissements.

Comme on peut le constater sur le graphique, 53 % des investissements sont liés aux associations. Seulement 30 % des investissements ont une influence directe pour la commune. Malgré tout, ces 53 % d'investissements sont importants pour la commune, du fait qu'ils sont en grande partie liés à la sécurité de nous tous (pompiers, santé).

Malgré que l'influence de la commune dans certaines associations ne soit pas très grande, le Conseil communal s'efforce toujours de trouver des solutions optimales du point de vue des coûts et d'éviter de dépenser inutilement l'argent des impôts. Le Conseil communal le concède, cela ne lui fait pas que des amis, mais il se sent responsable vis-à-vis de ses citoyennes et citoyens de trouver de solutions optimales.

Investissements prévus en 2018 se résument ainsi

Investissements	Budget 2018	
	Dépenses	Recettes
1 ORDRE PUBLIC	727'649	0
Pompier Regio Due 2. tranche	727'649	
Achat d'une tondeuse		
4 Homes médicalisés	241'051	0
Réseau Santé Lac, investissements	120'224	
6 TRANSPORT + COMMUNICATIONS	101'200	0
Fin du Mossard, place de parc, crédit complémentaire	135'000	
Route Principale, assainissement	120'000	
7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	485'112	107'000
Ch. Du Château, assainissement (report)	45'000	
Rte. Principale N° 50-60, assainissement (report)	160'000	
Taxes de raccordements		20'000
STEP région de Morat	11'664	
ARA Seeland Süd	43'578	
Collecteur E21 Rte Cantonale	255'000	
Taxes de raccordement		87'000
8 ECONOMIE	95'747	0
Centre forestier CFHL (report)	95'747	
Dépenses d'investissements totales	1'713'862	
Recettes d'investissements totales		107'000
Investissements nets	1'606'862	

Mme N. Fischer demande ce que signifie 2^{ème} tranche pour l'investissement des pompiers. Alfred Rentsch répond qu'il va présenter de suite en détail cet investissement.

Il n'y a plus de question, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

2.2 a) Pompiers Regio Due, financement, approbation

Alfred Rentsch présente cet objet.

La construction du nouveau centre des pompiers de Tioleyres a été approuvée en votation populaire le 12.02.2017. Ainsi, le projet a fait un grand pas en avant et les communes auront à payer dès 2018 les plus grandes tranches d'investissement.

Les travaux ont débuté avec la construction du giratoire et le début de l'équipement du quartier. Vers mai 2018, débiteront les travaux effectifs du nouveau centre des pompiers. Selon le programme pour la planification et les travaux de la construction du nouveau centre des pompiers, les prestations suivantes sont prévues en 2018:

- Projet d'exécution: Elaboration des plans définitifs d'exécution et de détail, ainsi que les plans définitifs du programme et des échéances
- Début des travaux: Travaux préparatoires, excavation, gros œuvre 1, gros œuvre 2, installations électriques, chauffage et ventilation, climatisation, installations sanitaires, système de transport
- Début des travaux de construction et d'aménagement extérieur
- Mandat pour la direction du projet

L'attribution des travaux a déjà été effectuée à 60 %. Pour le moment, les coûts pour les mandats attribués sont notablement inférieurs au budget. De plus, le prix de la vente de terrain sera aussi inférieur à ce qui a été budgété.

De plus, lors de la clôture du projet, il faudra compter avec des subventions de l'ordre de CHF 1 – 2 mio. Pour Courgevaux, cela représente une part sur les subventions de CHF 100 – 200'000.00.

Dans l'ensemble les investissements des prochaines années pour le nouveau centre des pompiers sont prévus de la manière suivante:

2018	2019	2020	2021	2022	Total
727'649	446'804	0.00	24'595	6'148	1'192'187

Plan de financement:

Coût pour 2018	CHF	727'649.00
Emprunt intérêts: 1.5 % =	CHF	10'915.00
Amortissement : 3 % =	CHF	21'830.00

Charges annuelles CHF 32'745.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 727'649.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 b) Réseau Santé lac, financement, approbation

Luana Cassarà présente cet investissement.

Les investissements concernent les transformations dans les homes de Jeuss et Courtepin. Sur la base du plan financier, le comité a décidé d'exiger aux communes comme jusqu'à présent le montant annuel de CHF 3 millions pour les infrastructures.

17 communes sont concernées par cet investissement. Pour la commune de Courgevaux, le montant s'élève à 120'224.-.

Plan de financement	
Investissement,	CHF 120'224.00
part Courgevaux	
Emprunts, intérêts 1.5 % de CHF 120'224.00 p.a	CHF 3'606.70
Amortissements 3 %	CHF 1'803.35
Charges annuelles	CHF 5'410.05

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 120'224.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 c) Fin du Mossard, places de parc, crédit complémentaire, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

Historique du dossier:

-> Premier devis estimatif du 08.08.2014 : CHF 125'000.00.

-> S'ensuit différents préavis négatifs de différents services cantonaux pour différentes raisons:

- Evacuation des eaux
- Soucis de zones / ancien et nouveau PAL & PAD
- Politique cantonale / réduction de la circulation
- Justification de la nécessité de ces places de parc

Aussi, il a été décidé d'ajouter de l'éclairage et un treillis. Nouveau devis estimatif du 02.10.2017: CHF 255'000.00. En plus de créer environ 30 places de parc pour voitures et une place de parc pour deux roues, ce montant permettrait également l'optimisation d'une place disponible et l'aménagement d'un espace à préoccupation. Ce placement aurait aussi pour avantage d'avoir un rapide retour sur l'investissement, environ CHF 20'000.00/an.

Plan de financement	
Investissement	CHF 135'000.00
Emprunts, intérêts 1.5 %	CHF 2'025.00
Amortissements 4 %	CHF 5'400.00
Charges annuelles	CHF 7'425.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 135'000.00.

Questions :

Mme Natalie Fischer demande si ces places seront louées ? Réponse : oui

M. Erhard Scheidegger relève que la commune a acheté ce terrain, mais effectivement qui va servir finalement pour qui ? Il n'est pas favorable à cet investissement.

Mme Myriam Danthe lui répond que la commune va louer ces places de parc. Alfred Rentsch explique qu'il est prévu de louer 30 places à raison de CHF 60.00 / mois.

M. Erich Scheidegger relève que pendant les travaux de revêtement à Champ Olivier, ils ont pu parquer leurs véhicules dans d'autres endroits. Il n'estime pas nécessaire l'aménagement de ce genre de places de parc et le nombre prévu de 30 est énorme. Alfred Rentsch répond que le plan de quartier de Fin du Mossard n'avait pas prévu de places de parc pour ce secteur, mais que le plan des zones le prévoit maintenant. L'entreprise Fideco veut rester à Courgevaux et a des intentions de transformer son usine. Fideco a un besoin de places de parc. Le Conseil communal a donc creusé l'idée de pouvoir mettre en location ces places il y en fait beaucoup de demandes dans cette direction.

M. Hans Tschirren se pose la question du besoin de ces places de parc. Est-ce le rôle de la commune d'aménager des places pour autrui ? Il y aurait d'autres possibilités dans le village d'aménager des places de parc. **Mme Silvia Schürch** rejoint la remarque de M. Tschirren et estime que ce n'est pas à la commune à faire des places de parc pour des sociétés. Les entreprises doivent de toute façon prévoir des places dans leur demande de crédit de construction. Alfred Rentsch précise que le plan de zone prévoit des places de parc. Elles ne sont pas toutes pour Fideco, il y a d'autres intéressés. Toutefois, l'entreprise Fideco est un bon contribuable et il est réjouissant de constater qu'elle veut s'agrandir à Courgevaux. Il est important de garder de bons contacts et si la commune peut trouver des solutions en ce qui concerne les places de parc ce serait positif.

M. Heini Schürch dit que la commune a par exemple la possibilité de vendre ce terrain à une entreprise déjà implantée dans ce secteur et qui est à proximité. Alfred Rentsch estime que c'est un mauvais plan pour la commune que de vendre du terrain.

M. David Maurer relève que pour les entreprises qui travaillent sur place et qui sont implantées dans le secteur, il n'est pas correct d'aménager des places de parc pour des autres. Cela va aussi amener des nuisances et du désordre en plus. Il y en a déjà avec le dépôt de containers ou autres. Alfred Rentsch rappelle qu'il s'agit d'une zone industrielle. Le fait de réaliser ces places de parc à l'entrée du secteur amène aussi de l'ordre.

Mme Zita Köberle dit pourquoi ne pas vendre le terrain à Fideco directement ? Alfred Rentsch rappelle que le but de la commune n'est pas de vendre. Il n'y a pas que Fideco. De plus, l'endroit est idéal pour ce genre de réalisation.

M. Roland Tinguely demande, vu le renchérissement important, s'il est prévu les raccordements pour des bornes de recharge pour véhicules électriques ? Le Syndic répond que les tuyaux de raccordement sont prévus, mais pas l'installation à proprement dite.

M. Roland Tinguely demande qui va gérer ces places ? Le Syndic répond que c'est la commune. L'installation de bornes est à prévoir pour le futur. Ce serait difficile de prévoir ailleurs un emplacement pour ces places de parc. Le service d'ambulance est aussi intéressé par la location. Le rendement est là. **M. Roland Tinguely** demande ce qui va se passer si une place louée est occupée par une tierce personne ? Le Syndic répond que la commune a des règlements à disposition. M. Michel Wuillemin rajoute que le problème du coût ressort aussi de l'ingénieur. Il tient aussi à relever qu'il y a beaucoup de désordre le long de la route Au Tombex. Ce serait dommage de ne pas faire ces places de parc qui ne vont pas amener du désordre supplémentaire, au contraire.

R. Chervet fait remarquer que selon son bref calcul les coûts ne seront pas amortis avant 10 ans, vue les rentrées des locations, comment la commune calcule ces CHF 60.00 par place. Est-ce que Fideco sera toujours là. Alfred Rentsch répond que l'on ne peut pas calculer simplement ainsi. De plus, le prix de CHF 60.00 n'est pas figé.

Mme Silvia Schürch demande si c'est le même ingénieur pour la suite des travaux ?
Réponse : Non, la commune prend un autre bureau d'ingénieur.

On passe au point suivant.

2.2 d) Route Principale, assainissement, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

L'année prochaine le canton prévoit des travaux d'entretien sur l'axe 3300 et de poser un tapis phono absorbant sur la Route Principale. Les frais liés à l'assainissement et la pose de l'asphalte sur la route proprement dite sont financés par le canton. Par contre, les frais liés aux travaux des ouvrages et installations à caractère édilitaire sont à financer par la commune. Loi sur les routes, art. 50. Sont considérés comme ouvrages et installations à caractère édilitaire:

- les trottoirs
- les pavés et bordures de trottoirs et de routes
- les passages pour piétons
- les sur largeurs de chaussées
- les carrefours
- les giratoires
- les îlots
- la signalisation
- les marquages

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce projet.

Plan de financement:

Investissement:	CHF 120'000.00
Emprunt intérêts: 1.5% =	CHF 1'800.00
Amortissement: 10% =	CHF 12'000.00

Total charge annuelle:	CHF 13'800.00
------------------------	---------------

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 120'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 e) STEP région de Morat, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Bien que le projet d'une nouvelle station d'épuration sur le site de Montilier est en cours, il est toujours important de conserver en bon état les installations qui seront conservées sur ce site. Pour cela, l'association de la STEP de Morat propose un investissement de CHF 120'000.00 pour l'année 2018. Ce montant comprend 3 travaux distinctifs :

- Assainissement d'un secteur du canal principal
- Vidange du digesteur
- Echange du serveur de gestion

La clé de répartition vient d'être mise à jour et la part de la commune de Courgevoux s'élève à 9% du montant total. Cela représente une participation de CHF 11'664.00.

Plan de financement:

Investissement:	CHF 11'664.00
Emprunt intérêts: 1.5% =	CHF 174.95
Amortissement: 15% =	CHF 1'749.60

Total charge annuelle: CHF 1'924.55

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 11'664.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 f) ARA Seeland Süd, financement, approbation

Thierry Mauron présente cet objet.

Le projet de la nouvelle Step avance bien et le bureau d'ingénieur Holinger AG continue l'avancement du projet avec l'élaboration technique des futures installations. Un travail conséquent est nécessaire pour l'élaboration du système de traitement des micropolluants, ainsi que pour l'implantation des nouveaux bâtiments sur le site de Montilier. Pour 2018, l'association de la STEP Seeland Süd prévoit un investissement de CHF 750'000.00 qui servira en grande partie à payer les honoraires d'étude, mais aussi des diverses commissions qui travaillent pour mener à bien ce projet conséquent pour la région. La participation de la commune de Courgevoux s'élève à CHF 43'740.00.

Plan de financement:

Investissement:	CHF 43'740.00
Emprunt intérêts: 1.5% =	CHF 656.10
Amortissement: 15% =	CHF 6'561.00

Total charge annuelle: CHF 7'217.10

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 43'740.00.

Questions :

Mme Natalie Fischer demande ce que c'est ce traitement de micropolluants ? Thierry Mauron répond que les STEP doivent selon les ordonnances fédérales et les Services d'environnements traiter ces micropolluants. Les micropolluants sont principalement issus des produits tels que shampoing, produits de nettoyage, de ménage et des médicaments. Déjà maintenant la confédération impose une participation pour un fonds spécial de CHF 9.00 par habitant. Plus on va attendre, plus on va payer.

On passe au point suivant.

2.2 g) Collecteur E21, Route cantonale, financement, approbation

M. Thierry Mauron présente cet objet.

Avant de parler de cet investissement, il est important de rappeler que l'assemblée a voté un autre investissement de CHF 160'000.00 dans ce même secteur lors de l'assemblée de l'automne 2015. Ce montant sert à remplacer la conduite d'eau potable en mauvais états qui est alimentée en basse pression par une nouvelle conduite. Dans la 2ème moitié de l'année 2016, le Service des ponts et chaussées avise la commune qu'il désire refaire le tapis de la route cantonale qui traverse la commune et nous demande d'étudier si des canalisations devraient être changées sous la route avant l'assainissement de cette dernière. Suite à cette annonce, le Conseil communal demande aux ingénieurs d'étudier si d'autres canalisations devraient être assainies dans ce secteur durant les 10 prochaines années. En consultant notre plan général des eaux, il ressort que le collecteur d'eau est trop petit pour assurer l'écoulement de l'eau à l'avenir. De plus, l'ingénieur nous informe que les coûts de ces travaux s'élèvent à CHF.255'000.00. Avec ces informations, le Conseil communal décide de demander au SPC un délai afin de pouvoir mettre cet investissement dans le plan financier et de vous le proposer ce soir. Cette demande a été acceptée, mais aucun délai supplémentaire ne sera octroyé par le SPC qui assainira la route en 2018.

Afin d'optimiser les travaux et gagner du temps, le Conseil communal a élaboré durant cette année les soumissions, les plans et a demandé un permis de construire pour les 2 objets. L'autorisation nous est déjà parvenue et nous sommes donc prêts à débiter les travaux dès le début de l'année 2018, soit pour la conduite eau potable voté en 2015, soit pour les 2 projets ensemble. La seule chose que nous devons penser ce soir est que si cet investissement était refusé tout à l'heure, nous ne pourrions pas réaliser ces travaux avant une dizaine d'années et avec un coût bien plus élevé que celui proposé ce soir.

Plan de financement:

Coût		CHF	255'000.00
Emprunt intérêts:	1.5 % =	CHF	3'825.00
Amortissement :	4 % =	CHF	10'200.00
Charges annuelles		CHF	14'025.00

Le Conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit de CHF 255'000.

Questions :

Il n'y a pas de question on passe au point suivant.

Avant de poursuivre, **Alfred Rentsch** tient à donner des précisions sur les financements. La commune doit pour chaque objet présenter le calcul des coûts des intérêts et des amortissements. Cela ne veut non plus pas dire que la commune va pour chaque objet faire un emprunt. Cela dépend aussi de ses liquidités. Le taux des intérêts calculés est un taux estimatif, mais cela ne signifie pas qu'il est effectif. Le Syndic précise que la commune a pu conclure un dernier emprunt à un taux de 0.75 %.

On passe au point suivant.

2.3 Rapport de la commission financière (CoFi)

Roland Bollin lit le rapport en allemand.

La CoFi soutient sans réserve les nouveaux investissements proposés. Elle recommande à l'assemblée d'approuver la présentation des budgets de fonctionnement et des investissements. Elle constate que le plan financier 2018 – 2023 est une très bonne base de discussion pour le développement du village. La CoFi remercie le Conseil communal et spécialement le responsable des finances et le secrétaire pour leurs exécutions compétentes et transparentes. La commission financière fait remarquer que le Conseil communal fait avancer les négociations en vue d'une fusion avec Morat. Ceci suite aux souhaits d'une majorité des habitants d'après les sondages. Il est certain que d'autres temps sont à venir, car il sera toujours plus difficile de trouver des membres pour le Conseil communal et du personnel compétent.

Questions :

M. Roland Chervet fait remarquer que le rapport a été lu en allemand et que la projection est aussi faite en allemand.

Isabelle König, membre de la CoFi, lit le rapport en français.

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc aux votes.

2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g), du budget d'investissement et de fonctionnement

2.2 a) Pompiers Regio Due, CHF 727'649.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 40 oui et 0 non.

2.2 b) Réseau Santé Lac, CHF 120'224.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 42 oui et 0 non.

2.2 c) Fin du Mossard, places de parc, CHF 135'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 30 oui et 5 non.

2.2 d) Route Principale, assainissement, CHF 120'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 42 oui et 0 non.

2.2 e) STEP région de Morat, CHF 11'664.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 41 oui et 0 non.

2.2. f) ARA Seeland Süd, CHF 43'578.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 38 oui et 0 non.

2.2 g) Collecteur E21 Route Cantonale, CHF 255'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 42 oui et 0 non.

Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 42 oui et 0 non le budget des investissements 2018 qui prévoit des dépenses nettes d'investissements de CHF 1'606'862.00.

Budget de fonctionnement

Vote :

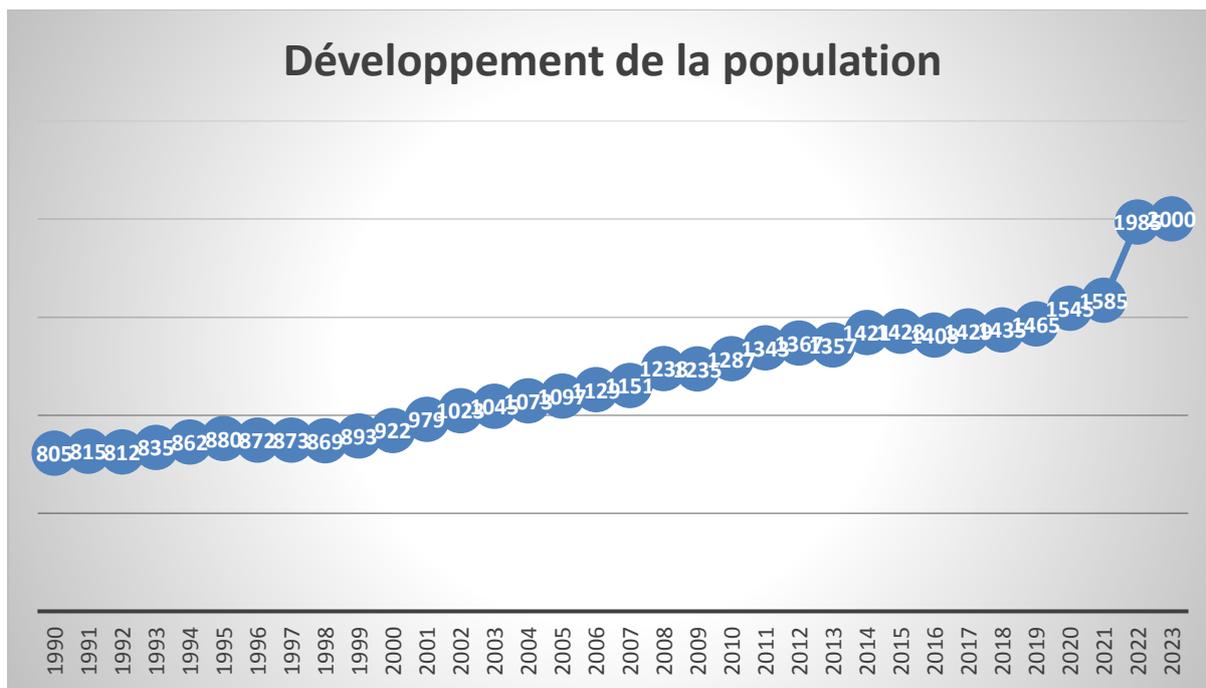
L'assemblée communale approuve avec 42 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2018 qui prévoit un bénéfice de CHF 11'475.00.

2.5 Plan financier

Les paramètres à prendre en compte dans le cadre d'un plan financier sont des réflexions menées pour déterminer dans quelle ampleur le village se développe et ce sont aussi des valeurs-clés de la Confédération, du Canton et des Associations régionales qui sont intégrées dans le plan financier.

Alfred Rentsch présente à l'aide de graphique les explications sur les réflexions qui ont été faites notamment concernant les hausses de la population et aussi l'évolution des impôts qui en résulterait.

1^{er} tableau, développement de la population



Cette évolution peut se justifier par les réflexions suivantes :

Année	Réflexion	Hausse
2019	Transformation et agrandissement du château et du parc du château	11 nouveaux ménages = env. 30 personnes de plus
2020	Ancienne Poste 3 / Auberge Parcelle vis-à-vis du Château	30 nouveaux ménages = env. 80 personnes de plus
2021	En Faradan	20 nouveaux ménages = env. 40 personnes de plus
2022	Quartier Rastapark	150 nouveaux ménages = env. 400 personnes de plus
2023	Accroissement normal	7 nouveaux ménages = env. 15 personnes de plus

Voici un tableau sur l'évolution des rentrées fiscales :

Année	Réflexion	Progression des impôts	
2019	Transformation et agrandissement du château et du parc du château	CHF	110'000.00
2020	Ancienne Poste 3 / Auberge Parcelle vis-à-vis du Château	CHF	120'000.00
2021	En Faradan	CHF	300'000.00
2022	Quartier Rastapark	CHF	450'000.00
2023	Croissance normale	CHF	20'000.00

Il présente aussi un aperçu des principaux investissements des divers chapitres.

	2019	2020	2021	2022	2023
Pompiers Regio Due	446'804	0.00	24'595	6'148	0.00
Réseau Santé Lac	121'051	121'051	121'051	121'051	121'051
Entretien des routes	215'000	205'700	118'500	0.00	0.00
Entretien eau potable	520'000	260'000	120'000	120'000	120'000
Canalisations / STEP	250'000	150'000	150'000	150'000	150'000
Immeubles du patrimoine financier	8'050'000	0.00	0.00	0.00	0.00

Alfred Rentsch adresse un merci tout chaleureux à la commission financière. Nous sommes toujours reconnaissants lorsque les solutions du Conseil communal sont examinées par des membres compétents de la commission et avec un autre point de vue.

Questions ?

ACdécembre 2017

M. Erhard Scheidegger demande qu'elle est la situation actuelle avec les impôts des sociétés et comment on peut planifier l'évolution ? Alfred Rentsch répond que ces impôts peuvent effectivement être très volatils. Le Conseil communal essaie toujours de planifier d'une manière prudente. Pour le moment la situation est stable est les impôts avoisinent les CHF 400'000.00 par année.

Mme Zita Köberle demande comment Alfred Rentsch voit l'avenir dans ce contexte. Ce dernier répond qu'il est difficile de le dire, mais il reste toutefois optimiste.

Il n'y a plus de question on passe au point suivant :

3. Association des communes du Service social du district du Lac, approbation de la modification des statuts

Cet objet est présenté par Luana Cassarà.

À l'heure actuelle, le service social du district du Lac et le service des curatelles du Lac sont deux entités distinctes qui se trouvent à la même adresse. Le service social du district du Lac est une association de communes et le service des curatelles du Lac est régi par un accord communal qui réunit pratiquement les mêmes communes. Ainsi, le comité du service social et la Commission de surveillance du service des curatelles ont demandé aux communes un regroupement des services. D'où la modification des statuts qui ont ou être consultés auprès de l'administration communale.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 41 oui et 0 la modification des statuts de l'association des communes du service social du district du Lac.

On passe au point suivant.

4. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens, modification, approbation

Cet objet est présenté par Nicola Ostini.

La loi cantonale et le règlement sur la détention des chiens ont subi quelques modifications au 1^{er} janvier 2017. Cela implique une mise à jour de notre règlement communal.

Les principaux changements :

Détention de plus de 4 chiens dans le même foyer. L'autorisation nécessaire pour détenir plus de 2 chiens adultes a été remplacée par une autorisation obligatoire à partir de 5 chiens au sein du même foyer.

Détention de chiens de races listées soumis à autorisation. Les chiens de races listées ou ceux issus de croisements avec des chiens de races listées (14 races) **ne sont plus interdits** sur le territoire fribourgeois, **mais soumis à autorisation** du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Seuls restent interdits le « Pit-Bull » et les croisements issus de type Pit-Bull.

Voici les articles modifiés (en rouge)

Art. 2	² Il ou elle annonce au contrôle des habitants de la commune toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de donnée Anis	² Il ou elle annonce sans attendre, au contrôle des habitants de la commune, sa qualité de détenteur ou détentrice de chien , de même que toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS .
Art. 4	³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le Conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service vétérinaire (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police.	³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le Conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police.
Art. 7	Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh) -	Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh) ³ Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCH.
Art.10	² Les dispositions légales sur la chasse est réservée.	² La législation sur la chasse est réservée.
Art.11	³ L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien. ⁴ La banque de données ANIS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.	³ L'impôt est facturé dans le délai de six mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien. ⁴ La banque de données AMICUS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.
Art.13	¹ Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts sont exonérés de l'impôt.	¹ Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt.
Art.14 et 15	Impôt dû par les commerçants et commerçantes au bénéfice d'une patente	Abrogés Art. 14(nouveau): Toute annonce au sens de l'art. 2 al. 2 du présent règlement donne lieu à la perception, par la commune, d'un émolument de chancellerie au sens de l'article 60 al. 3 let. d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.
Art.16	² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les trente jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.	² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police. (nouveau art. 15)
Art.17	² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les trente jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas de réclamation, le dossier est transmis au juge de police.	² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition , le dossier est transmis au juge de police. (nouveau art. 16)
Art.19	¹ Sous réserve de l'article 20 du présent règlement, toute réclamation concernant l'application du présent règlement doit	¹ Sous réserve de l'alinéa 3 du présent article , toute réclamation concernant l'application du présent règlement doit être adressée au Conseil

être adressée au Conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision.
² (...)

communal dans les 30 jours dès la notification de la décision.

² (...). **En matière d'impôt, c'est l'article 19 du présent règlement qui est applicable.**

³ **Les voies de droit contre une amende sont régies par les articles 15 et 16 du présent règlement. (nouveau art. 18)**

Le Conseil communal recommande d'approuver ces modifications.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 39 oui et 0 la modification du règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

5. Divers

La parole est donnée au Dr. Bertrand Curty pour des informations sur le futur centre médical de Courgevaux.



Le Dr Curty présente le logo et explique le concept du centre. Création d'une Société Anonyme qui aura son siège à Courgevaux. Les actionnaires seront uniquement les médecins du Centre Médical. Location de l'appartement par un médecin. La médecine pratiquée sera la suivante :

- Médecine interne générale
- Pédiatrie
- Gynécologie
- Orthopédie
- Médecins à domicile

En ce qui concerne l'effectif médical, il est prévu, 3 médecins internistes généralistes, 1 pédiatre et 1 cabinet de spécialistes qui regroupera: 1 orthopédiste et 1 gynécologue. Ce centre médical travaillera en partenariat avec l'Hôpital de Fribourg, La Clinique Générale et 1 Day Surgery (chirurgie ambulatoire).

L'ouverture du centre médical est prévue le 1^{er} avril 2018.

Questions ?

Roland Tinguely demande qui est-ce qui garantit que le canton va donner l'accord définitif ? Le Dr Curty répond qu'il y a déjà des médecins qui vont recevoir le droit de pratiquer et certains qu'ils l'ont.

Silvia Shürch demande s'il y aura des médecins parlant l'allemand. Le Dr Curty répond qu'en ce qui le concerne, il parle allemand.

Mme Schori demande s'il y aura une permanence ? Le Dr. Curty répond qu'il est prévu des horaires élargis, mais pour cela il leur faudra plus de médecins. Pour le moment, il y a une sorte de réticences dans les cantons, mais les choses vont s'éclaircir.

La parole est ensuite donnée à Alfred Rentsch pour une information.

Courgevaux a été désignée Cité de l'énergie par la Commission de Cité de l'énergie ! Cet évènement, le Conseil communal aimerait le fêter avec la population et il l'invite à y

participer ! Le mercredi, 7 février 2018, nous allons fêter cette nomination à l'Auberge communale. La commune enverra l'invitation dans le courant du mois de janvier 2018.

Des personnalités sont attendues et à la fin un apéritif copieux sera servi !

Dans ce contexte le Conseil communal aimerait encourager des personnes intéressées de faire partie de la commission de l'énergie. Nous cherchons encore 2 personnes avec de préférence une femme, qui peut apporter une touche féminine dans les discussions, et un(e) représentant(e) de l'industrie. Cela enrichirait bien l'actuel team motivé.

La parole est ensuite donnée à Nicola Ostini, Ce dernier tient à remercier les sociétés et associations villageoises et toutes les personnes qui animent la vie villageoise et qui apportent leur soutien.

La discussion est ouverte.

Roland Tinguely relève que vers le chemin d'accès aux quais de la gare, il y a une interdiction de circuler. Il est donc impossible d'y amener par exemple des personnes à mobilité réduite. Le Syndic répond que tout n'est pas terminé et que les TPF doivent encore mettre des choses au point dont cette question. La gare se situe sur le territoire communal de Münchenwiler. Nicola Ostini rajoute que ce problème d'accès est connu des TPF et il devra être réglé. De plus, la commune a demandé la pose d'une paroi de protection contre la pluie et la neige sur le quai.

M. Erhard Scheidegger aimerait avoir une information sur la situation relative à la fusion. Le Syndic répond que pour le moment Morat doit donner la priorité avec la fusion avec Clavaleyres qui est assez compliquée vu que les décisions doivent aussi être prises par les cantons de Fribourg et de Berne et aussi de la Confédération. En ce qui concerne Courgevau, La fusion avec Morat est prévue, mais il y a un planning de choses à régler dans la commune avant. A la fin se serra de toute façon la population des communes concernées qui va devoir voter.

M. Hans Tschirren relève le communiqué de presse de Morat paru le 24 novembre 2017 et qui fait mention que suite à une discussion entre les communes (Courgevau, Gempenach et Galmiz) les communes doivent dire à Morat jusqu'à la fin de l'année si elles veulent de suite entamer le processus de fusion. Il part donc de l'idée que Courgevau va répondre favorablement vu la décision de l'assemblée communale d'il y a quelques années en vue de la fusion avec Morat. Il constate cependant que le Conseil communal freine et ne respecte pas la décision de l'assemblée communale. Le CC ne peut pas faire la même chose que Poutine. Il faut appliquer la décision de l'assemblée communale de suite. Alfred Rentsch intervient et relève que l'on n'est nullement chez Poutine. M. Brechbühl, Président de Morat, comprend que Courgevau a des choses à régler avant et c'est ce qui a été discuté lors de la séance avec les communes. La fusion va venir quoi qu'il en soit, mais il est important que Courgevau soit en bonne position de force pour discuter avec Morat. Il est clair que les impôts sont plus bas à Morat, mais les diverses taxes sont au contraire plus élevées. La commune discute régulièrement avec Morat. Pour le moment, la priorité est donnée à la fusion de Morat avec Clavaleyres et dans ce processus il faut qu'il n'y ait que Clavaleyres qui soit concernée vu la complexité du cas. Il ne faudrait pas intégrer d'autres communes.

M. Hans Tschirren insiste d'une manière virulente sur le fait que Courgevau doit confirmer à Morat jusqu'à la fin de l'année et doit décider de démarrer la fusion. Ceci selon les informations de M. Bechbühl. Si ce ne sera pas le cas, il interviendra directement auprès du Préfet. Alfred Rentsch lui dit qu'il ne connaît pas toutes les discussions que les communes ont eues et il se base que sur un avis de presse. Le Syndic tient à relever que le Conseil communal ne veut pas brader la commune. On ne peut pas liquider le processus d'une fusion par un simple claquement de doigts. Il y a des points importants à régler dans la commune avant. D'ailleurs, ils figurent dans le plan financier. La fusion est une question de

temps. En haussant le ton, le Syndic fait remarquer à M. Hans Tschirren qu'il n'accepte pas sa façon agressive d'intervenir ni ses remarques.

M. Serge Lassueur s'adresse vigoureusement à M. Hans Tschirren et lui dit de cesser de se comporter en dictateur, il n'est pas seul dans cette salle, et de laisser le Conseil communal gérer ce dossier.

M. Michel Wullemin fait remarquer que l'on vit dans une démocratie, que l'on n'est pas obligé d'habiter à Courgevaux. Chacun peut choisir où habiter.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 23.00 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil communal ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli

Le secrétaire : Hervé Mory